



Cercle National des Armées



TARIFS DE COTISATION : ANNEE 2016

MEMBRES	
OFFICIERS GENERAUX EN 2 e SECTION	
Général de brigade, de division, de corps ou d'armée (2,3,4 ou 5 étoiles)	90,00 €
Contre-amiral, vice-amiral, vice-amiral d'escadre ou Amiral. (2, 3, 4 et 5 étoiles)	
OFFICIERS DE RESERVE ET HONORAIRES	
Quel que soit le grade	75,00 €
OFFICIERS SUPERIEURS EN RETRAITE & Civils de catégorie "A" du Ministère de la défense	
Colonel ou Capitaine de vaisseau	50,00 €
Lieutenant -colonel ou capitaine de frégate	
Commandant ou capitaine de corvette	
OFFICIERS SUBALTERNES EN RETRAITE	
Capitaine ou lieutenant de vaisseau	35,00 €
Lieutenant ou enseigne de vaisseau de 1 ère classe	
Sous -lieutenant ou enseigne de vaisseau de 2ème classe	
AUTRES MEMBRES	
Titulaire de la Légion d'Honneur ou auditeur ou ancien auditeur de l'IHEDN ou du CHEAr	115,00 €
MEMBRES AUTORISES PAR LE C.A	
Membres autorisés par le Conseil d'Administration	150,00 €
CONJOINTS SURVIVANTS	
VEUVES D'OFFICIERS GENERAUX DE LA 2 e SECTION	
A partir de général de division ou vice-amiral	45,00 €
Général de brigade ou contre-amiral	
VEUVES D'OFFICIERS DE RESERVE ET HONORAIRES	
Quel que soit le grade	38,00 €
VEUVES D'OFFICIERS SUPERIEURS EN RETRAITE	
Colonel ou capitaine de vaisseau	25,00 €
Lieutenant-colonel ou capitaine de frégate	
Commandant ou capitaine de corvette	
VEUVES D'OFFICIERS SUBALTERNES EN RETRAITE	
Capitaine ou lieutenant de vaisseau	18,00 €
Lieutenant ou enseigne de vaisseau de 1 ère classe	
Sous-lieutenant ou enseigne de vaisseau de 2ème classe	
VEUVES AUTRES MEMBRES	
Titulaire de la Légion d'Honneur ou auditeur ou ancien auditeur de l'IHEDN ou du CHEAr	58,00 €
VEUVES MEMBRES AUTORISES PAR LE C.A	
Membres autorisés par le Conseil d'Administration	75,00 €